

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 11/2019

Château-d'Oex, le 30 juillet 2019
*Greffes + Travaux 2x_0134 + 7123 + 611_Préavis
édités + Collecteurs L'Etambeau – Pôle Santé +
Préavis 2018/20 Pôle santé étape 2019_dhe*

Demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz » - Phase No 5

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre décision une demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz », phase No 5.

PREAMBULE

Ce préavis fait suite aux phases Nos 1 et 2 (Préavis No 07/2017) ainsi qu'aux phases Nos 3 et 4 (Préavis No 20/2018).

En effet, la municipalité, en fonction de l'avancement du projet du Pôle Santé et du projet de la réalisation d'un établissement psycho-social médicalisé (EPSM Le Rond-Point), se voit dans l'obligation d'avancer en 2020 les travaux de la phase No 5, prévus initialement en 2021.

Pour rappel, la commune a l'obligation d'équiper les zones légalisées en système séparatif et ces travaux s'inscrivent dans les objectifs du Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE). Il en va de même avec la distribution de l'eau potable (PDDE) et la défense incendie.

Demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz » - Phase No 5

PLANIFICATION DES TRAVAUX

La mise en œuvre des travaux de finalisation (phase No 5), prévue en 2021, devra être avancée au printemps 2020, ceci préalablement aux travaux de gros œuvres et géotechniques prévus dans le périmètre « Pole Santé ». En effet, l'ensemble des services ainsi que les infrastructures routières, doivent être opérationnels dès le début des travaux précités.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Phase No 5/2020

Mise en conformité des collecteurs en système séparatif et adaptation des diamètres de canalisation (eaux claires et ruisseau des Brayes) avec raccordement des propriétés privées.

MISE EN CONFORMITE DES PROPRIETES PRIVEES

Actuellement, la plupart des propriétés privées dans ces secteurs sont en système unitaire et les privés devront, à leurs frais, se mettre en conformité par une mise en séparatif, ceci conformément au règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux du 1^{er} janvier 1991. Ces propriétaires seront informés en temps voulu, en fonction de l'évolution des travaux. Un délai de raccordement de 2 ans leur sera accordé ceci tout en sachant que la majorité des propriétaires profitent des travaux publics, compte tenu du fait qu'ils bénéficient gratuitement de l'installation de chantier, des conditions d'adjudication des travaux par la municipalité, de la surveillance du chantier et des travaux d'investigations.

TAXES

Bien que l'investissement total à charge de la commune soit conséquent, il faut relever que chaque nouvelle construction fait l'objet d'une taxe unique de raccordement puis d'une taxe de fonctionnement.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Comme pour les précédentes phases, cette dernière étape sera soumise à la procédure des marchés publics. De plus, certains travaux devront obtenir l'autorisation du canton, notamment les raccordements dans les cours d'eau et de la Compagnie du Chemin de Fer Montreux Oberland Bernois pour les passages sous la voie de chemin de fer.

Demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz » - Phase No 5

COUT DES TRAVAUX PHASE NO 5

PHASES/ANNEE	PART EC/EU	PART ROUTES	TOTAL
Phase No 5/2020	CHF 320'000.00	CHF 210'000.00	CHF 530'000.00

FINANCEMENT

Le financement est prévu par un emprunt dans le cadre du plafond de la législature en cours.

CONCLUSIONS

La municipalité vous encourage vivement à voter le crédit sollicité, partant du principe que ces travaux sont indispensables pour finaliser l'ensemble des projets prévus dans le cadre du PPA « L'Etambeau » sachant par ailleurs que ces travaux figurent également en priorité No 1 du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et font partie intégrante du plan des investissements de la commune.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 11/2019 du 30 juillet 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la finalisation des travaux de remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz », phase No 5.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 530'000.00 (soit CHF 320'000.00 pour la part collecteurs et CHF 210'000.00 pour la part route).
- C) **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.
- D) **D'amortir** :
 - Le montant de CHF 320'000.00 (part collecteurs) sur une période de 30 ans, à raison de CHF 10'700 par année, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 8'000.00 selon les conditions actuelles.

Demande de crédit pour la finalisation des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz » - Phase No 5

- Le montant de CHF 210'000.00 (part routes) sur une période de 30 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 5'250.00 selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 30 juillet 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Eliane Morier

Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 12 septembre 2019.

- Plan de phasage.